



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création pérenne, Estuaire 2007 © Bernard Renou/LVM

13^e

JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14
NOV 2018

AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Quelles contributions
aux réponses territoriales
dans une logique de parcours ?



AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Loi de modernisation de notre système de santé, réponse accompagnée pour tous, SERAFIN-PH, évolution quinquennale de l'offre médico-sociale, fonctionnement en dispositif, Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), Plateformes territoriales d'appui... Les transformations organisationnelles à l'œuvre dans le secteur du handicap interrogent tous les acteurs, dont les SESSAD, sur leur apport spécifique dans le maillage des ressources territoriales, existant et à venir.

Créés avec un objectif commun - accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes dans leurs différents lieux de vie afin de permettre leur maintien en milieu "ordinaire" - les SESSAD proposent aujourd'hui une multiplicité de pratiques d'accompagnement et d'organisations, pensées et réajustées en lien avec les besoins et attentes spécifiques des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leurs parents d'une part ; avec les ressources et manques des territoires d'autre part.

Mobiles sur le territoire et résolument inscrits dans une démarche inclusive et partenariale, les SESSAD rassemblent de nombreux atouts pour contribuer pleinement à la réorganisation territoriale des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales attendue par les réformes en cours. Les SESSAD ont ainsi vocation à participer à la mise en place de réponses innovantes, souples et modulaires, à des plates-formes de services ou encore à des lieux ressources.

De plus, au-delà des réponses apportées aux besoins des seuls enfants, adolescents, jeunes adultes accompagnés de leur "file active", les SESSAD sont amenés à développer une fonction "d'appui-ressources" auprès des autres acteurs du territoire et œuvrent ainsi au décroisement des institutions et à la cohérence des parcours, dans la perspective du "zéro enfant sans solution". L'évolution de ce positionnement interroge inévitablement les postures managériales et professionnelles des SESSAD.

Au moment où chaque secteur d'intervention, sanitaire, social et médico-social, se réinvente et organise de nouvelles structurations territoriales, il est important de repérer le sens commun de ces transformations pour que les SESSAD poursuivent la cohérence de leurs actions.

Ce sont à toutes ces questions qui ont trait à l'évolution de l'organisation des SESSAD et de leur place sur le territoire que seront consacrées ces 13^e journées nationales.

PROGRAMME

LUNDI
12 NOV

12:00 — Accueil des participants et émargement

14:00 — **Séance d'ouverture des journées nationales**

14:30 — CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : **"Sens et cohérence des transformations en cours "**

Par **Pascal Thébault**, directeur du CREAI Bretagne

16:00 — CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : **"Déficiences intellectuelles : les enseignements de l'expertise collective INSERM"**

Pr. Vincent Des Portes, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Chef du service de neuropédiatrie, Hôpital Femme Mère Enfant, Hospices Civils de Lyon ; Animateur de la filière nationale de santé DéfiScience

17:30 — **Cocktail de bienvenue**

MARDI
13 NOV

08:00 — Accueil des participants et émargement

09:00 — CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : **"Intervention sociale et numérique "**

Par **Vincent Meyer**, Professeur des Universités, Enseignant au département des sciences de la communication à la faculté des lettres, arts et sciences humaines, Université Nice Sophia Antipolis, Université Côte d'Azur.

10:30 — **Atelier au choix** (parmi les 11 propositions)

12:30 — Déjeuner

14:30 — **Atelier au choix** (parmi les 11 propositions)

16:00 — TABLE-RONDE : **"Les parents au cœur des transformations : intégration des évolutions en cours et attentes vis à vis des SESSAD"**

18:00 — Fin des travaux de la journée

MERCREDI
14 NOV

08:00 — Accueil des participants et émargement

09:00 — **"Les contributions des SESSAD aux réponses territoriales dans une logique de parcours "**

- CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : **Remontée d'expériences (rapport 2017 ANCREAI)**
- TABLE RONDE : **"De la stratégie nationale aux pratiques de terrain"**

12:15 — **Séance de clôture** - Président de la Fédération ANCREAI

12:30 — Fin des journées



LES ATELIERS

N° 1 — ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CONFIÉS À L'ASE : quelles complémentarités dans leur accompagnement ?

Les enfants en situation de handicap relevant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (qu'ils soient accompagnés en milieu ouvert, en MECS, ou par une famille d'accueil) sont au cœur du changement de paradigme à l'œuvre dans les politiques sociales et médico-sociales, en termes d'évaluation et de modalités d'accompagnement.

En effet, les différents projets d'accompagnement (projet pour l'enfant, projet individualisé d'accompagnement, projet personnalisé de scolarisation, plan personnalisé de compensation du handicap, etc.), la multiplicité des intervenants, les cloisonnements institutionnels, ou encore l'empilement des dispositifs, sont autant de facteurs de risque de rupture du (ou des) parcours d'accompagnement, notamment lors du passage à la majorité.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'ensemble des acteurs (ESSMS, ASE et structures habilitées, pédopsychiatrie, voire PJJ) est non seulement de coordonner leurs interventions afin d'éviter les ruptures de parcours, mais aussi, dès l'amont, d'évaluer ensemble les besoins et de définir les moyens d'accompagnement à mettre en place conjointement, sur

la base d'une approche multidimensionnelle de la santé (au sens de l'OMS : un état de bien-être physique, mental et social) et dans une logique de responsabilité partagée.

Pour les SESSAD, cela suppose d'une part de mieux appréhender les enjeux spécifiques au secteur de la protection de l'enfance (la place des parents par exemple) et, d'autre part, de réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer auprès des différents acteurs : enfants/adolescents, parents, professionnels de l'ASE, familles d'accueil, établissements et services habilités...

A travers la présentation du rapport du Défenseur des droits "Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles" présenté par Nicolas Blanc, chargé de mission auprès du Défenseur des droits, et l'exposé de situations rencontrées par différents SESSAD, cet atelier permettra d'échanger sur les coopérations à l'œuvre dans les territoires entre opérateurs de la protection de l'enfance et du secteur du handicap.

N° 2 — SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire, quelles applications opérationnelles (PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?

Depuis 2015, les pouvoirs publics animent une réflexion, nationale et participative, visant à réformer les modes de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Le projet de réforme SERAFIN-PH¹ vise ainsi d'ici 2020 à mettre en place une tarification fondée sur les besoins effectifs des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre. Le changement attendu dans la méthode d'allocation des ressources a également pour ambition de favoriser la mise en place de formes d'organisation plus souples, favorisant des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Avant même de pouvoir anticiper le choix du modèle tarifaire et ses conséquences financières sur les structures médico-sociales, deux nomenclatures ont été arrêtées dès 2016 pour décrire les besoins des personnes qu'elles accompagnent et les prestations qu'elles leur délivrent. Ces nomenclatures ne constituent pas à ce stade des référentiels tarifaires mais

sont en revanche opérationnelles dans leur visée descriptive. Si ces nomenclatures n'ont pas de valeur réglementaire, elles sont pour autant citées dans des textes officiels (ex : instruction 21/03/2017 sur les CPOM, appels à projets d'ARS, etc.). En effet, en proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la conduite des évaluations des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

Cet atelier propose de mieux s'approprier la réflexion nationale en cours et de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans la structuration des nomenclatures "besoins" et "prestations", au travers d'exemples concrets de leur application opérationnelle (projet individuel, Projet d'Accompagnement Global, projet d'établissement, élaboration du CPOM, rapport d'activité, etc.).

¹ Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

N° 3

QUELLE FONCTION "D'APPUI-RESSOURCE" LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE ?

La fonction "d'appui-ressource" a été introduite dans la nomenclature des "Prestations" de la réforme de la tarification Serafin-PH et elle a été également reprise dans la circulaire du 2 mai 2017 qui définit la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021).

Cette fonction, déjà mise en œuvre par certains SESSAD mais que peuvent désormais remplir et valoriser financièrement toutes les structures médico-sociales, vise à faire profiter de leur expertise d'autres acteurs que les seules personnes accompagnées de leur file active. Plutôt que de multiplier des dispositifs dédiés à des expertises singulières, il s'agit d'utiliser et de fédérer, au plus près des besoins du local, des connaissances et savoir-faire liés à un mode d'intervention, un métier, un outil ou une méthode (notamment en termes de communication), ou encore à un public particulier.

Ainsi, potentiellement, toute structure médico-sociale peut sensibiliser, informer, former, délivrer des conseils aux acteurs de la Cité pour favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (école, lieux de culture, de loisirs, etc.). Des structures spécialisées sur des publics ciblés (TSA, DYS, épilepsie, déficience intellectuelle, handicap sensoriel, etc.) sont également en mesure d'apporter un appui à d'autres

établissements et services médico-sociaux "généralistes" ou insuffisamment "outillés" pour répondre à certains besoins (en lien notamment à des troubles associés). De même, l'appui aux intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, etc.) peut être utile pour étayer l'expertise de ces derniers dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et favoriser ainsi les projets inclusifs. Des équipes pluridisciplinaires d'ESMS peuvent aussi apporter une compétence et une contribution précieuse à des évaluations individuelles par exemple en participant à des commissions mises en place par la MDPH. Enfin, les ESMS sont invités à exercer une fonction d'appui-ressource auprès d'aidants familiaux pour contribuer à leur soutien ou encore valoriser leur expertise par le biais d'informations et de formations.

Cet atelier propose de mieux identifier les formes potentielles que recouvre cette fonction d'appui-ressource au sein des SESSAD, au travers d'exemples concrets développés par certains services.

N° 4

LES NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES : PCPE, plateformes, dispositifs, etc...

L'accompagnement des personnes en situation de handicap se décline aujourd'hui autour de la notion de parcours. Cette approche induit une personnalisation des réponses au regard de l'évaluation des besoins et attentes des personnes en situation de handicap et des familles.

La mise en œuvre de la démarche "Réponse Accompagnée Pour Tous" traduit l'engagement des pouvoirs publics à proposer des solutions adaptées à chaque personne et évolutives tout au long de son parcours de vie.

Parallèlement, l'évolution législative et réglementaire des secteurs sanitaire, social et médico-social introduit de la souplesse dans les cadres administratifs, permettant de construire des modalités d'accueil et d'accompagnement plus adaptées, modulables et favorisant les expérimentations. C'est ainsi que de nouvelles formes de coopérations territoriales se font jour telles que les dispositifs intégrés, les PCPE, les plateformes de services... Ces nouvelles organisations sont en cours de construction, en cours d'expérimentation ou en phase de développement.

Elles ont toutes pour point commun de renforcer et surtout formaliser le travail de coopération entre les acteurs d'un territoire au bénéfice des parcours. Ce travail de coopération, recherché prioritairement avec les acteurs du droit commun (comme les professionnels libéraux, l'école, les organismes de formation, etc.), implique de poser le cadre des interventions partagées en se dotant de références communes et d'outils pour permettre des évaluations croisées et accompagner le suivi des parcours.

Le travail de coopération, s'il s'impose aujourd'hui comme la norme, soulève pour autant de nombreuses questions et nécessite des réflexions collectives pour déterminer : qui pilote ? Qui coordonne ? Quand passer le relais ? Quelle place pour les familles ? Quels outils partagés ?

L'atelier permettra le partage d'expériences et d'enseignements autour de la mise en œuvre de ces nouvelles formes de coopération territoriales et l'analyse des effets produits pour les personnes accompagnées.

 N°
5

— ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : une question d'équipe ?

Comme indiqué dans l'argumentaire des journées, les transformations à l'œuvre dans le secteur du handicap interrogent l'apport spécifique des SESSAD dans le maillage des ressources territoriales : participation à la mise en place de réponses innovantes et/ou à des plateformes de ressources, fonction d'appui-ressources... ?

Ces évolutions dans le fonctionnement des structures reposent sur la nécessaire impulsion du changement par les cadres de direction. Elle interroge également les professionnels sur leurs missions et leur possibilité de prendre des initiatives, notamment dans le déploiement des coordinations et partenariats avec les autres acteurs du parcours.

Et si ces changements étaient une opportunité, un facteur favorisant la dynamique d'équipe, de participation de chacun à un projet toujours plus au service de la réponse aux besoins et attentes des enfants accompagnés ?

Sous le terme générique d'accompagnement au changement, il s'agit pour les équipes des SESSAD de mettre en œuvre une évolution du projet de service, des prestations délivrées pour inscrire leurs actions dans une palette de réponses diverses et complémentaires afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires.

Ces évolutions nécessitent un changement des pratiques professionnelles de toute l'équipe, de la Direction générale aux professionnels de terrain, en passant par les cadres intermédiaires, pour permettre une appropriation des réformes en cours et de leur traduction concrète dans le quotidien.

A partir de retours d'expériences, les participants seront invités à échanger sur les facteurs de réussite et les freins à la conduite du changement dans les SESSAD.

 N°
6

— COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?

La mission d'accompagnement et de soutien à la scolarisation exercée par les SESSAD prend des formes de plus en plus diverses. L'application de la loi de 2005-102 promouvant l'inclusion scolaire a permis le développement d'initiatives renforçant la dynamique des acteurs : Education Nationale, services médico-sociaux, mairies, etc.

Ainsi, la palette des réponses existantes associe déjà classes "ordinaires", classes spécialisées, dispositifs portés par le secteur médico-social et concernent tous les niveaux scolaires (maternelle, élémentaire, secondaire, supérieur). Mais une inclusion scolaire réussie (adaptée tout au long du parcours scolaire de l'élève) nécessite à la fois une souplesse du cadre, des interactions entre des professionnels de culture différente et des réaménagements des manières de travailler. Aussi, les projets d'inclusion scolaire dépendent souvent fortement de constructions négociées entre les acteurs locaux en fonction des besoins des enfants et adolescents, des ressources disponibles, des volontés et engagements respectifs.

À l'heure du virage inclusif, les SESSAD ont un rôle à jouer pour contribuer au développement de parcours de scolarisation personnalisés, quels que soient les besoins éducatifs, les attentes parentales et le contexte partenarial. L'objet de l'atelier est de pouvoir identifier, à la lumière de retours d'expériences, les clés de la réussite et ce qui fait défaut dans la palette des projets existants. Il s'agit ainsi de repérer des points d'appui et les caractéristiques de projets ayant fait la preuve de leur efficacité.

La présentation de deux dispositifs d'inclusion scolaire "atypiques" illustrera le thème de l'atelier.



VIE CULTURELLE ET LOISIRS : quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?

Les activités culturelles et de loisir sont des vecteurs importants permettant aux enfants, adolescents et jeunes majeurs de développer des compétences sociales, indispensables et mobilisables dans le cadre de la vie quotidienne, de l'inclusion scolaire ou professionnelle, mais aussi pour exercer leur citoyenneté.

Ce sont des supports de médiation qui permettent de travailler sur des apprentissages en dehors d'un cadre scolaire classique. Ils développent et valorisent des savoirs-être et savoir-faire et favorisent l'émergence de créativité. En donnant lieu à des réalisations concrètes, ces activités permettent de prendre confiance en soi. C'est aussi une ouverture sur la Cité, en particulier quand ces activités se déroulent dans les équipements municipaux et/ou les productions artistiques sont valorisées dans l'espace public. En miroir, elles contribuent aussi à changer le regard sur le handicap des habitants.

Pour les professionnels de SESSAD, qui ont vocation à accompagner les enfants dans les différents lieux de socialisation, les activités culturelles et de loisirs sont autant de projets à conduire avec une diversité d'acteurs inégalement préparée à ce type de partenariat, nécessitant un travail d'anticipation et de découverte mutuelle. Le travail de sensibilisation au handicap auprès d'acteurs de droit commun trouve là toute sa place.

De la médiation pour permettre l'accès aux loisirs à la conduite de projet pour un ou plusieurs enfants en synergie avec d'autres acteurs (musée, centre culturel, de loisirs, associations, etc.), cet atelier aura pour objectif d'échanger sur la diversité des projets mis en œuvre pour favoriser le plein épanouissement des enfants accompagnés dans leur environnement.



ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le parcours d'insertion professionnelle vise à acquérir des compétences ou valoriser celles déjà présentes, et autant que faire se peut, à accéder à une qualification (permettant ainsi d'améliorer l'employabilité des jeunes adultes en situation de handicap dans un contexte socio-économique tendu).

Mais le parcours qui mène à une insertion professionnelle réussie suppose de nombreuses étapes intermédiaires : définition du projet professionnel, stages, évaluation, formations, recherche de financement, etc. Rarement linéaire, il est fait d'essais-erreurs qui contribuent à sa construction. De plus, une insertion professionnelle réussie pour des personnes en situation de handicap ne correspond pas forcément à un CDI à temps plein, comme le modèle normatif prégnant dans la société actuelle tend à le faire croire. Elle peut prendre différentes formes selon les besoins et les aspirations des bénéficiaires (CDI temps plein ou temps partiel, CDD, etc.) et aux différentes étapes du parcours de vie.

Accompagner les adolescents et jeunes adultes dans leur projet d'insertion professionnelle nécessite également un travail sur une diversité de compétences : s'orienter, se déplacer, travailler la présentation de soi (hygiène, attitudes, etc.), se loger, réaliser des démarches administratives, etc. Dans ce cadre, le SESSAD doit nécessairement articuler son action avec des structures de droit commun (mission locale, centres de formation pour apprentis, CCAS, bailleurs

sociaux, Habitat jeunes, réseau des acteurs de la formation et de l'insertion, etc.) et l'insertion professionnelle s'inscrit souvent dans la durée.

Des SESSAD "pro" 16-25 ans ont déjà pu se développer ces dernières années lorsque les ARS ont validé ces projets expérimentaux. En effet, la "borne" de 25 ans facilite les passages de relais avec les dispositifs jeunes et limite les risques de ruptures d'accompagnement, qui peuvent provoquer un arrêt du projet professionnel. Demain, avec la réforme des autorisations et la barrière des âges levée, l'inscription dans la loi "travail" de l'emploi accompagné, ces projets vont pouvoir se multiplier.

Des associations ont imaginé des dispositifs combinant les différentes dimensions à mettre au travail (savoirs, savoir-faire, savoir-être) avec l'adolescent ou le jeune adulte, prenant appui sur différents services de l'organisme gestionnaire ou sur d'autres ressources du territoire. Si l'inscription dans la durée du projet d'insertion professionnelle est un facteur de réussite décisif, il est pour autant nécessaire de savoir passer le relais, aux bons acteurs et au moment opportun.

N° 9 – FAIRE FACE À LA RARÉFACTION DES MÉDECINS DANS LES ÉQUIPES SESSAD

Les SESSAD doivent disposer d'une équipe médicale et paramédicale composée notamment, d'un psychiatre possédant une formation dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence et selon l'âge, d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste. En fonction des besoins des personnes accueillies, il peut être également nécessaire d'avoir recours à un médecin ayant une spécialisation en neurologie, en ophtalmologie, en audiophonologie ou en rééducation et réadaptation fonctionnelle (art. D. 312-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Sous la responsabilité du médecin (généraliste ou spécialiste), l'équipe médicale et paramédicale doit mettre en œuvre les composantes thérapeutique et rééducative du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent, ainsi qu'assurer la surveillance de sa santé, en coordination avec le médecin référent.

Or, de plus en plus de SESSAD sont confrontés à des difficultés de recrutement en raison de la pénurie de médecins (notamment en zones rurales) et au caractère très partiel des temps de travail proposés. Ils doivent dès lors pallier l'absence de profession médicale au sein de l'équipe de soin.

En l'absence de référent médical en interne au SESSAD, qui valide le projet de soin ? Qui est garant des décisions relatives aux soins ? Comment garantir la coordination avec les médecins libéraux et de l'hôpital ? Comment permettre aux professionnels paramédicaux du SESSAD d'exercer sereinement leur activité ?

Cet atelier permettra le partage d'expériences à partir du témoignage de deux SESSAD qui ont mis en place des organisations pour pallier l'absence de médecins dans leurs effectifs.

N° 10 – NUMÉRIQUE ET OUTILS DE COMPENSATION (apprentissage, repères spatio-temporels, etc.)

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les outils numériques, la robotique sont de plus en plus présents dans les SESSAD pour structurer les apprentissages, développer les habiletés sociales, faciliter la communication, compenser certains handicaps, favoriser l'acquisition des repères spatio-temporels, etc.

Dans un contexte de développement de la recherche en neurosciences et d'évolution des connaissances sur la plasticité cérébrale, le recours aux nouvelles technologies devient un étayage complémentaire aux autres modalités d'accompagnement proposées par les professionnels des divers champs (éducatif, soins, pédagogique)

De nombreux retours d'expériences montrent néanmoins que si l'utilisation d'un outil numérique peut répondre aux besoins de certains enfants, il ne peut être une réponse uniforme, y compris pour des enfants dont la situation de

handicap apparaît relativement semblable. Leur utilisation impactant les pratiques professionnelles, elle doit faire systématiquement l'objet d'une évaluation dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement.

Les témoignages de deux retours d'expériences de SESSAD sur cette thématique viendront nourrir la réflexion et le débat sur les apports et points de vigilance dans l'utilisation des outils numériques dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap accompagnés par les SESSAD.

N° 11

LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

Le développement du recours aux nouvelles technologies d'information et de la communication modifie profondément les pratiques entre les professionnels d'une même équipe mais aussi avec les partenaires, les parents et les autorités de tarification et de contrôle.

En effet, dans un secteur qui repose sur le travail interdisciplinaire et l'évaluation croisée, l'utilisation des courriels et de la visio-conférence, la numérisation des dossiers des usagers, la mise en place d'outils partagés (évaluation des situations, suivi de projet, emploi du temps, etc.) facilitent les échanges entre les professionnels et entre les institutions.

Parallèlement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fait évoluer les rapports avec les familles. Par le biais des courriels, les contacts se font plus rapides, moins formels et peuvent ainsi faciliter l'instauration de relations de confiance.

Toutes ces évolutions nécessitent néanmoins d'être vigilants, notamment au regard de la confidentialité des informations échangées, sachant que l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018,

du Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles vient renforcer la responsabilité des organismes sur la protection optimale de ces données.

De plus, ces nouvelles pratiques en termes de partage d'informations peuvent également susciter des inquiétudes, en lien avec la volonté de préserver les temps d'échanges "en direct" et/ou interrogent la notion d'équipe au sein d'équipement ambulatoire.

Ainsi, cet atelier a vocation, à travers deux illustrations, d'échanger sur l'intérêt des outils numériques pour faciliter la relation entre les professionnels d'un même SESSAD et/ou avec la famille et les partenaires institutionnels, ainsi que de mettre en évidence des points de vigilance pour leur utilisation.

COMITÉ DE PRÉPARATION

- **Ghislaine BRÉ** - SESSAD du Scorff PEP (56)
- **Julien CHAPERON** - SESSAD départemental Adapei-Aria (85)
- **Tony CORNILLEAU** - SESSAD Yourcenar (49)
- **Julien GAGNEUX** - SESSAD Jeunesse et Avenir (44)
- **Soléna JAFFRÉ** - SESSAD Gite (56)
- **Yves LECOMPTE** - SAAAS du Centre Angèle Vannier (35)
- **Florence LE JOLLY** - SESSAD Jean DURET OVE (44)
- **Romain LEMERT** - SESSAD GEIST (53)
- **Eric MORINIERE** - SESSAD La Résidence sociale (49)
- **Nancy MOTTES** - SESSAD Nord Adapei (44)
- **Marie-Laure RADIOYES** - SESSAD TED "Mille Sabords" (35)
- **Christophe RABILLER** - SESSAD AREAMS (85)
- **Damien TELLIER** - SESSAD Les Rochers (35)
- **Céline TILLON** - SESSAD Alizés Adapei-Nouvelles (22)
- **Antoine FRAYSSE** - CREA Pays de la Loire
- **Valérie GUENOT** - CREA Pays de la Loire
- **Carole PEINTRE** - ANCREAI
- **Manon PRACA** - CREA Bretagne
- **Pascal THEBAULT** - CREA Bretagne

430€

par personne pour une inscription
avant le 12 octobre 2018

500€

par personne pour une inscription
à partir du 12 octobre 2018

LES TARIFS

RÉSERVATION EN LIGNE :

<http://www.sessad2018.org>

HÉBERGEMENTS :

<http://sessad.perspectivesetorganisation.fr/>

Numéro d'organisme de formation du CREA I Bretagne : 53.35.01613.35

Le CREA I Bretagne est référencé dans le Datadock

En cas d'annulation - si la personne inscrite ne peut pas être remplacée - l'information doit être transmise au CREA I Bretagne par écrit avant le 12 octobre 2018.

Les frais d'inscription seront remboursés, déduction faite de 20% du montant de l'inscription par participant, pour frais d'organisation. Après cette date, la totalité des frais d'inscription restera acquise.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU : Cité des Congrès
5 Rue de Valmy, 44000 Nantes



ORGANISATION

CREAI Bretagne : 2 Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES

Tél : 02 99 38 04 14

e-mail : accueil@creai-bretagne.org

CREAI Pays-de-la-Loire : "Le Sillon de Bretagne" - 8 avenue des thébaudières

BAL N°59 - CP 30406 - 44804 ST HERBLAIN Cedex

Tél : 02 28 01 19 19

e-mail : info@creai-nantes.asso.fr

ACCÈS



RÉSEAU ROUTIER

Paris > Nantes : 383 km (A11)

Rennes > Nantes : 113 km (N137)

Rouen > Nantes : 386 km (A13-A28-A11)

Tours > Nantes : 216 km (A10-A85-A11)

Bordeaux > Nantes : 352 km (A10-A83)



EN TRAIN

La Cité des Congrès est située en centre-ville,
face à la gare TGV (sortie Sud)

Paris > Nantes : 2h00

Lyon > Nantes : 5h10

Marseille > Nantes : 6h40

Lille > Nantes : 4h14

Strasbourg > Nantes : 5h16



EN BUS

Des liaisons OUIBUS avec Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg...

Arrêt OUIBUS : 2 Route de Paris - 44300 Nantes



EN AVION

L'Aéroport de Nantes-Atlantique est situé à 20 minutes de la Cité des Congrès

Navette aéroport / centre-ville : arrêt "Lieu Unique"

Plus d'infos : www.tan.fr



COVOITURAGE : <https://www.blablacar.fr/>

